

de Rome, c'étoit à lui à donner les Mandemens nécessaires à cet effet, le St. Pere lui a répondu qu'il avoit raison, & a ordonné aux trois Cardinaux Ptolomei, Zondedari, & Belluga, qui composent cette Congregation, de lui être subordonnez ; enforte que quand ils seront convenus d'un Règlement, ce sera lui qui le publiera. On a adressé un Bref à tous les Patriarches, Archevêques, & Evêques du monde Chrétien, *Gratiam & Communicationem Sedis Apostolica habentes*, par lequel le Pape leur permet de désigner dans leurs Eglises un Autel privilégié pour le secours des Ames du Purgatoire, supposé qu'il n'y en ait pas déjà d'établi, & cela pour tous les jours & à perpétuité. Il s'est tenu une Congregation en présence du Cardinal Zondendari, sur la grande quantité d'aumônes qu'on avoit reçuë dans plusieurs Eglises pour y faire dire des Messes, auxquelles on n'a satisfait qu'en partie ; mais on ne sçait pas encore quelle a été la résolution qui a été prise. Une autre Congregation a décidé, que la nomination à l'Evêché de *Warmie* appartenoit au Roi de *Pologne*, & non pas au Chapitre de cette Eglise qui la prétendoit, & qui avoit remis cette affaire à la décision du St. Siège, qui ne lui a pas été favorable en cette occasion.

IV. Le 8. Septembre, Fête de la *Nativité de la Vierge*, le Pape alla en grande ceremonie tenir Chapelle publique à l'Eglise de *Nôtre-Dame del Popolo*, où se trouverent 22. Cardinaux, & le Duc de Gravina y assista comme Prince du Trône. Après le Service S. S. reçut à la Porte de ladite Eglise la *Haquenée* & la Bourse de 800. Ducats, qui lui furent presentez de la part de l'Empereur avec les ceremonies ordinaires, pour le tribut du Royaume de *Naples*, par le Connétable Colonna, Ambas-